

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-75

Objet : Demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du programme Fonds Vert - Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) pour la réalisation de l'ABC de la commune de Trappes

Séance du 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt cinq, le sept juillet, à 18h05 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Cristina MORAIS, Said DSOU LI, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Noura DALI représentée par Aminata DIALLO
Aurélien PERROT représenté par Housseem DHAOUADI
Frederic REBOUL représenté par Cristina MORAIS
Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Sarith SA représenté par Pierre BASDEVANT
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Nahida Aoustin, Stéphane DREYFUS, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2025-75

Objet : Demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du programme Fonds Vert - Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) pour la réalisation de l'ABC de la commune de Trappes

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil municipal ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, favorisant les projets de préservation de la biodiversité et soutenant l'engagement citoyen ;

Vu la circulaire interministérielle précisant les objectifs du Fonds Vert, notamment en matière d'accompagnement pour améliorer la connaissance et mobiliser autour de la biodiversité au travers du financement d'un Atlas de la Biodiversité Communale ;

Considérant que la commune de Trappes souhaite s'engager dans une démarche de connaissance, de valorisation et de préservation de sa biodiversité locale dans le cadre du volet biodiversité de son plan de bifurcation écologique ;

Considérant que la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) constitue un outil stratégique pour mieux connaître la biodiversité du territoire et intégrer les enjeux environnementaux dans les politiques publiques locales ;

Considérant l'avis de la Commission municipale Finances, Développement Économique, Urbanisme, Travaux du 26 juin 2025 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré ;

Article 1 : Dépose une demande de subvention d'un montant de 109 200 euros auprès de l'Office Français de la Biodiversité, au titre du programme Fonds Vert - Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la Biodiversité Communale, pour la réalisation de l'ABC de la commune de Trappes.

Article 2 : Met en œuvre le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale conformément au dossier déposé et au cahier des charges fixé par l'OFB.

Article 3 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et conventions nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Article 4 : De dire que les recettes seront inscrites au budget de la Ville, chapitre 13.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Ali RABEH

Maire de Trappes



Ali RABEH

9 JUL. 2025